

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction	1
1. Le plan de mise en oeuvre du PAS	1
2. Elaboration des plans d'action nationaux (PAN)	3
3. « Points chauds » et « zones sensibles » de pollution	6
4. Réduction de la pollution et bilan de base des émissions/rejets de polluants	8
5. Surveillance continue	8
6. Renforcement des capacités	10
7. Participation du public	12
8. Rapports	12
9. Durabilité financière à long terme du PAS	16
10. Autres activités se rapportant au PAS	19
11. Actualisation du bilan diagnostique transfrontière (BDT)	20

INTRODUCTION

Depuis l'adoption du Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, et suite à la décision des Parties contractantes d'assigner au secrétariat du MED POL la coordination et le suivi des activités qui s'y rapportent, des efforts importants ont été faits pour asseoir, au niveau régional et national, les bases d'une mise en œuvre fructueuse et durable des activités du PAS dans le long terme.

Dans un premier temps, de nombreuses activités du MED POL, comme la surveillance continue, ont été revues et situées dans une nouvelle perspective de manière à contribuer à la réalisation des objectifs du PAS. En deuxième lieu, à l'issue de multiples négociations, un projet spécifique a été élaboré et proposé en 1998 au FEM pour financement. Le projet présentait, concrètement, un certain nombre d'activités à entreprendre au niveau national et régional dans le but de créer une base technique, institutionnelle et politique solide qui assurerait la mise en œuvre du PAS dans le long terme. Le projet, qui a été approuvé et lancé en 2001 pour une durée de trois ans, tout en comportant une contribution de 6 millions de dollars E.U. du FEM et d'environ 900 000 dollars E.U. du PAM, a également suscité le concours d'autres bailleurs de fonds comme le FFEM et le METAP ainsi que de contributeurs et partenaires extérieurs comme l'ICS-ONUDI, soit au total une enveloppe de 12 millions de dollars E.U.

Compte tenu de la complexité des actions liées à la mise en œuvre du PAS et du grand nombre d'acteurs qui y sont associés et qui comprennent également l'OMS/EURO, le CAR/PAP, le CAR/ASP et le CAR/PP en plus de ceux qui sont mentionnés plus haut, le Secrétariat a jugé utile d'examiner et de discuter l'état d'avancement des activités, les liens opérationnels entre les organisations et les activités et les perspectives de poursuite du PAS une fois que sera achevé le Projet FEM.

Le présent document récapitule les principales activités déjà réalisées ou en cours dans le cadre du PAS par le biais du programme MED POL et du Projet FEM.

1. Le plan de mise en œuvre du PAS

Un plan de mise en œuvre du PAS (doc. UNEP(DEC)/MED IG. 13/4) a été adopté par les Parties contractantes à leur réunion à Monaco en novembre 2001. Ce plan est structuré en trois volets, comme suit:

Le *volet I* comprend le cadre conceptuel, les actions stratégiques, le séquençage et le plan de travail. Il expose les objectifs, principes et approches, compte tenu de la longue période de mise en œuvre des objectifs du PAS ainsi que des différences dans le niveau de développement socio-économique, dans les compétences techniques, scientifiques et administratives, dans les valeurs culturelles et les priorités environnementales qui prévalent dans la région. Il expose également les activités à mettre en œuvre, avec leur plan de travail assorti d'un échéancier. Cependant, il importe d'identifier certains éléments essentiels du processus opérationnel que l'on peut considérer comme les activités charnières prévues par le PAS qui déterminent le séquençage du processus de mise en œuvre du programme. Ces activités consistent à:

- satisfaire aux préalables de la mise en œuvre du PAS
- actualiser les rapports nationaux sur les «points chauds» et «zones sensibles»
- établir des bilans diagnostiques nationaux (BDN)
- établir des programmes sectoriels
- établir des plans d'action nationaux (PAN), et
- mettre en œuvre les PAN, progressivement, par étapes

Séquençage du processus de mise en œuvre du PAS

Séquence	Activités charnières	Remarque
<u>Préalables</u>	<ul style="list-style-type: none"> - MED POL- Phase III - Protocole «tellurique» - Rapports nationaux sur les «points chauds» et «zones sensibles» - Élaboration du PAS 	<ul style="list-style-type: none"> (Adopté) (Signé, pas encore entré en vigueur) (Établis) (faite et approuvée)
<u>Lancement</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Document opérationnel, projet - Document opérationnel, projet révisé - Document opérationnel approuvé 	<ul style="list-style-type: none"> MED POL Coordonat. MED POL, PFN du PAM PC
<u>Formulation des PAN</u>		
<u>Élaboration des intrants</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des rapports nationaux sur les «points chauds» et «zones sensibles» - Établissement des BDN et BBN - Établissement des programmes sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> MED POL » »
<u>Établissement des PAN</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement des PAN - Adoption des PAN - Adoption d'une liste de priorités - Adoption du plan de travail et de l'échéancier 	<ul style="list-style-type: none"> » (sera fixée par les autor. nationales) (autor. nationales) »
<u>Mise en œuvre des PAN</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre progressive des PAN - Octroi d'une aide et d'un appui 	<ul style="list-style-type: none"> Selon le PAN (Appui national, MED POL et sources internationales)
<u>Processus de réexamen et d'actualisation</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Processus de réexamen du PAS tous les 5 ans - Actualisation du PAS tous les 5 ans en fonction des nouvelles conventions internationales 	<ul style="list-style-type: none"> MED POL et autor. nationales chargées mise en œuvre) »
<u>Activités transversales</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Activités participatives - Surveillance, évaluation, notification - Réajustement du PAN, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> selon les dispositions du PAS et du PAN) (objectifs assignés dans le PAS et le PAN) (selon l'évaluation des résultats et rapports)

Plan de travail et échéancier provisoires pour la mise en œuvre du PAS

Séquence/stade	Activité	Échéance
1. Lancement	Préparation du projet de document opérationnel	Février 2001
	Présentation, discussion, version finale du document	Févr.-juin 2001
	Approbation par les PC	Novembre 2001
	Instauration des dispositions institutionnelles respectives, au niveau régional	Décembre 2001
	au niveau national	Juin 2002

2. Formulation des PAN

a) Élaboration des intrants	Mise à jour des «points chauds» et «zones sensibles»	Décembre 2002
	Instructions et assistance	permanent
	Élaboration des BDN et BBN	Décembre 2002
	Élaboration des programmes sectoriels	Décembre 2002
	Activités participatives	suivies
b) Élaboration des PAN	Élaboration des PAN	Septembre 2003
	Rapport aux PC	Novembre 2003

L'adoption des PAN et les stades suivants seront définis par chaque PAN, en respectant les objectifs fixés par le PAS et le PAN

Le *volet II* présente les dispositions institutionnelles requises/recommandées. Il comporte une description et une définition de la nature et du rôle des organes qui pourraient coordonner les activités du PAS aux niveaux national et régional ainsi que des «structures d'appui» (les «pépinières PAS», par exemple) susceptibles d'assurer une bonne diffusion et assimilation des tâches auprès des parties prenantes locales. Il y est également tenu compte de la nécessité de surveiller en permanence l'état d'avancement de toutes les activités menées dans chaque pays, d'en évaluer les résultats ainsi que d'utiliser autant que possible les organes et structures existant aux niveaux régional et national (comme les Centres d'activités régionales du PAM). De même qu'il convient de concevoir les structures proposées comme flexibles et à même de s'adapter aux situations, les rôles et fonctions qui devraient assurer une coordination et une mise en œuvre adéquates des activités sont tenus pour essentiels.

Le *volet III* présente les critères de base, les instructions et informations techniques, dont la plupart ont trait aux réductions et aux sources de la pollution. Il expose la structure originelle du PAS, chapitre après chapitre, et il indique ce que pourraient être les modalités et l'échéancier des principales activités mises en œuvre par les pays ou par le Secrétariat dans le but d'atteindre les objectifs généraux et spécifiques du Programme dans les délais convenus. En traitant des réductions de la pollution, le plan introduit le concept de «bilan de base national des émissions/rejets de polluants» qui est proposé comme point de départ en vue d'atteindre les objectifs de réduction agréés. Lors de leur réunion à Monaco, les Parties contractantes sont convenues de retenir 2003 comme année de référence pour le calcul du bilan de base national des émissions/rejets des produits chimiques et déchets énumérés dans le PAS. La réunion a souscrit, pour l'obtention des réductions de la pollution, à l'inclusion d'une flexibilité interne en vertu de laquelle tout pays peut permuter des objectifs de réduction des émissions/rejets entre diverses activités générant le même polluant, et ce en fonction des priorités socio-économiques et environnementales qui prévalent chez lui.

2. Élaboration des plans d'action nationaux (PAN)

La formulation de plans d'action nationaux (PAN) (voir document UNEP(DEC)/MED WG. 212/INF. 3) constitue, du point de vue opérationnel, l'objectif à long terme du Programme d'actions stratégiques (PAS), les plans d'action nationaux devant représenter l'aboutissement des différentes activités recensées dans le PAS. Selon le Programme, les Parties contractantes doivent élaborer ou revoir et adopter d'ici à la fin de 2003 au plus tard des plans d'action nationaux (PAN) afin de lutter contre la pollution due à des sources situées à terre. Cela suppose l'adoption des objectifs et activités identifiés dans le PAS. Les mesures tendant à mettre en œuvre les plans d'action nationaux devront être adoptées, entre autres, sur la base d'une coopération bilatérale, régionale et internationale.

Chaque plan d'action national est un processus itératif reposant sur l'application progressive des mesures prioritaires identifiées à l'intérieur d'un cadre participatif intersectoriel. En permettant d'établir un ordre de priorités à longue échéance, le plan d'action national devient pour chaque pays un processus cyclique qui permet aux parties prenantes d'identifier progressivement et de maîtriser les menaces et les impacts qui pèsent sur les milieux marins et côtiers. Son objectif fondamental est de formuler des projets concrets:

- qui soient de nature à mobiliser aussi bien les parties prenantes que les ressources nécessaires;
- qui soient fondés sur le bilan diagnostique national (BDN) et le bilan de base des émissions/rejets de polluants (BB);
- qui soient intégrés aux cadres institutionnels, budgétaires et politiques pertinents; et
- qui reflètent les enseignements tirés au cours de ce processus.

Les plans d'action nationaux devraient être axés sur des approches et procédés rationnels, pragmatiques et intégrés de gestion de l'environnement, comme les méthodes de gestion intégrée des zones côtières, harmonisés, selon qu'il conviendra, avec l'approche par régions administratives, les plans de gestion des bassins fluviaux et d'aménagement du territoire. À cette fin, les travaux effectivement réalisés en faveur de la durabilité du PAS MED pour formuler des instruments économiques et les mettre en place au plan national joueront un rôle important, de même que la formation de spécialistes nationaux à l'utilisation desdits instruments.

Approche ascendante

L'élaboration des PAN passe par des phases successives qu'il convient de réaliser pour aboutir à la phase de formulation finale. Il s'ensuit que:

- les plans d'action nationaux devraient être élaborés à la suite du BDN et du BB
- les objectifs et activités définis dans le PAS devraient, autant que possible, être respectés dans les programmes sectoriels;
- les plans d'action et investissements nationaux devraient prendre en compte les rapports nationaux sur les «points chauds» et «zones sensibles» de pollution ainsi que les dispositions du Protocole «tellurique».

Les objectifs fondamentaux des PAN consistent à:

Fixer des objectifs de gestion intégrés

Il importe, pour résoudre les problèmes prioritaires déjà identifiés, de définir les objectifs de gestion intégrés au moyen d'un processus associant autant de parties prenantes que possible. Il faudra en particulier définir:

- les buts, objectifs et calendriers d'ensemble;
 - les objectifs et calendriers spécifiques pour les régions géographiques affectées; et
 - les objectifs et calendriers spécifiques pour les secteurs industriel, agricole, urbain et autres.
- Le processus de lancement d'un plan d'action national devrait tendre à bâtir sur les capacités et institutions nationales existantes. Une évaluation de la situation nationale devrait fournir les informations nécessaires pour intégrer le PAS dans les cadres

stratégiques et politiques pertinents au niveau des régions et à celui de la ou des régions administratives, dans les dispositions institutionnelles des organismes gouvernementaux concernés et dans les processus d'établissement des budgets.

Formuler des principes, approches, mesures, calendriers et priorités d'action et dates butoirs pour la mise en oeuvre du PAS au plan national

La définition et la répartition des responsabilités des tâches et activités identifiées constituent un processus continu qui évolue parallèlement au développement du PAN.

L'équipe chargée du PAS devra veiller à ce que les responsabilités soient clairement définies et réparties pendant tout le processus et assorties de dates butoirs. Étant donné que les PAN exigent l'application d'une approche pluridisciplinaire et multisectorielle, l'on risque, si les tâches ne sont pas clairement réparties, que les travaux fassent double emploi ou soient fragmentés ou que certaines activités soient négligées. La définition d'un calendrier d'exécution ou de dates butoirs aidera les participants à coordonner l'apport des divers produits.

Tout programme d'action national devrait comporter un solide élément de suivi et d'évaluation. En effet:

- Le suivi et l'évaluation continus des activités réalisées dans le cadre du programme national sont essentiels si l'on veut qu'elles soient durables et qu'elles demeurent pertinentes;
- L'évaluation est nécessaire aussi bien pendant l'exécution du projet qu'une fois celui-ci achevé; et
- L'évaluation de l'efficacité des mesures et des projets proposés permet de mettre en route le processus itératif consistant à ajuster et à mettre à jour le plan d'action national.

Préparer en conséquence le portefeuille d'investissements

Une stratégie financière concrète de nature à mobiliser des partenariats des secteurs public et privé est nécessaire pour:

- i) la définition des besoins en ressources financières
- ii) l'identification et la mobilisation des partenaires
- iii) le développement de partenariats des secteurs public et privé.

Définir les données de référence et les activités prioritaires concernant les problèmes/actions de caractère transfrontière

Comme les plans d'action nationaux devraient être fondés sur des informations, un bilan diagnostique national, des bases de données et des inventaires à jour, il est vivement recommandé d'entreprendre une évaluation d'ensemble pour déterminer la situation actuelle et identifier les lacunes pouvant exister en matière de recherches et d'informations.

Pour élaborer un cadre d'intervention complet, les plans d'action nationaux devraient tendre à consolider le cadre politique national. Il est donc essentiel d'évaluer les politiques, législations et recommandations pertinentes.

Identifier le rôle des ONG et des parties prenantes dans le processus et encourager la coopération régionale

Comme la mise en œuvre du PAS s'inscrit dans le long terme, il est de la plus haute importance de mobiliser les parties prenantes telles que les municipalités, les chambres de commerce et d'industrie, les institutions scientifiques et techniques, etc., ainsi que les ONG actives dans le domaine de l'environnement et de la protection de l'écosystème marin.

La coopération régionale joue aussi un rôle majeur en assurant le transfert de connaissances et de savoir-faire.

Mettre au point un système de suivi et de rapports

Pour mettre en place un système de suivi et de rapports sur la qualité de l'environnement, il faut non seulement rassembler et analyser des informations pouvant aider à évaluer les résultats des projets et faciliter la prise de décisions, mais aussi des mécanismes appropriés pour faire en sorte que ces informations soient communiquées à toutes les parties prenantes étant donné qu'une participation ne peut être efficace que si l'on a accès à des informations suffisantes et pertinentes.

Adopter le PAN

Les PAN, une fois élaborés, devront être officiellement adoptés par les autorités et organismes nationaux compétents pour poser les bases juridiques, mobiliser les ressources et mettre en place les arrangements institutionnels nécessaires à leur exécution.

L'une des principales conditions qui doivent être réunies si l'on veut que les plans d'action nationaux, ainsi que les activités ou stratégies élaborées dans ce contexte, soient couronnés de succès, est l'existence d'un appui politique, institutionnel et financier solide des autorités gouvernementales compétentes à tous les niveaux appropriés. La mise en place de comités interministériels, qui impliquent l'association au projet de tous les ministères compétents, est une condition préalable essentielle pour assurer l'adhésion politique dès le lancement des activités et pour améliorer les perspectives de durabilité.

Dans les pays qui ont adopté des plans d'action nationaux pour l'environnement (PANE), les plans d'actions nationaux pour combattre la pollution due à des activités menées à terre devront cadrer avec ceux-ci.

3. «Points chauds» et «zones sensibles» de pollution

Pour mettre en œuvre l'activité portant sur les «points chauds» de pollution en Méditerranée, et en particulier la partie concernant la préparation d'études de pré-investissement, une réunion d'experts (5-6 avril 2001) a été organisée pour examiner et finaliser des critères pour le classement par ordre de priorité des «points chauds» de pollution transfrontières. La réunion a formulé les critères en question en prenant en considération le risque potentiel d'effets transfrontières.

A la suite de cette réunion d'experts, tous les pays méditerranéens ont été consultés pour savoir s'ils souscrivaient aux critères à observer. Seules quelques observations ont été formulées au sujet des critères à utiliser pour la sélection des «points chauds» prioritaires destinés à la préparation des études de préinvestissement. Ces observations ont été incorporées dans les critères proposés par la réunion d'experts et ont fait partie de la documentation adressée aux pays éligibles au FEM en leur demandant d'établir un rapport

national et de remplir les tableaux appropriés en indiquant le risque potentiel d'effets transfrontières.

Compte tenu de la complexité du travail susmentionné, le PAM/FEM, sous la responsabilité technique de l'OMS/MED POL, a assumé la charge financière des experts de chaque pays qui ont apporté un concours déterminant à l'ensemble de l'exercice. Il en est résulté un exercice assez difficile, qui a été mené à bien à la fin décembre 2001, bien qu'il eût démarré au début juin de la même année. Pour l'heure, onze pays éligibles au FEM sur douze ont révisé leurs rapports nationaux sur les «points chauds» de pollution qui avaient été établis à l'origine en 1997, et ils ont communiqué bon nombre de données sur les effets polluants transfrontières des «points chauds».

La direction du projet FEM a invité les pays à appliquer des critères socio-économiques élaborés par le METAP pour le classement par ordre de priorité des «points chauds» de pollution en vue de la préparation des études de préinvestissement. A ce jour, dix pays ont soumis leur rapport.

Les rapports par pays avec des données et informations sur le risque potentiel d'effets transfrontières et sur l'application des critères socio-économiques pour le classement par ordre de priorité des «points chauds» de pollution à retenir pour les études de préinvestissement ont été examinés par le Comité technique ad hoc sur les «points chauds» lors de sa réunion tenue les 28 et 29 janvier 2002 à Athènes, dans les locaux de l'Unité MED.

La liste de «points chauds» prioritaires pour la préparation des études de préinvestissement a été communiquée aux pays. Ces derniers ont été invités à faire part de leur avis sur les «points chauds» de leur territoire proposés pour la préparation de l'étude de préinvestissement et à communiquer leur position au niveau national ou local concernant les investissements pour le suivi. Cette demande était formulée pour éviter que ne soient réalisées des études de préinvestissement pour des «points chauds» qui n'avaient guère de chances d'attirer des bailleurs de fonds. La liste finale de «points chauds» prioritaires pour la préparation des études de préinvestissement a été établie par le *Comité technique ad hoc* lors de sa deuxième réunion tenue à Tirana en mars 2002.

Des missions d'enquête sur place ont déjà eu lieu en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, en Syrie et en Turquie. Ces missions sont organisées en vue de valider à nouveau les «points chauds» sélectionnés, de définir la portée des études d'investissement et d'ajuster les cahiers des charges et le coût des études aux caractéristiques et à la complexité des sites. Les rapports de mission, ainsi que les cahiers des charges pour l'établissement des études de préinvestissement, ont été adressés à tous les pays pour approbation.

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) a proposé de financer l'établissement des études de préinvestissement dans quatre pays (Algérie, Liban, Maroc et Tunisie), et l'ICS-ONUDI appuie l'élaboration de l'étude de préinvestissement pour la Croatie. Le FFEM a déjà organisé des missions exploratoires dans les pays, mais les activités relatives à l'élaboration des études de préinvestissement n'ont pas encore été amorcées.

A ce jour, deux pays ne sont pas visés par cette activité, à savoir la Libye et la Slovaquie.

Pour les «points chauds» de pollution sélectionnés, les études de préinvestissement seront réalisées par des équipes nationales d'experts à l'issue des procédures de passation de marchés.

Une réunion de consultation sur les critères pour les «zones sensibles» de pollution s'est tenue en novembre à Athènes. À la suite des recommandations formulées par les participants sur les critères proposés, un projet final a été établi et sera distribué, pour observations, aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

4. Réduction de la pollution et bilan de base des émissions/rejets de polluants

Des lignes directrices ont été élaborées, en étroite coopération avec l'accord RAMOGE, pour l'établissement du bilan de base des émissions/rejets de polluants. Ces lignes directrices, qui comprennent une base de données et un logiciel assorti d'un manuel d'instructions, exposent en détail la procédure à suivre pour calculer le bilan de base des émissions/rejets de polluants en se fondant sur les données nationales (ou les coefficients d'émission quand des données nationales ne sont pas disponibles).

Cinq réunions sous-régionales ont été organisées pour expliquer le logiciel et examiner les problèmes, les obstacles, les lacunes et les solutions possibles à l'établissement du bilan de base dans chaque pays. Les réunions se sont tenues en Syrie (pour la Syrie, le Liban, l'Égypte et la Libye), en Croatie (pour la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie), au Maroc (pour le Maroc, l'Algérie et la Tunisie), à Monaco (pour Monaco, la France, l'Italie, l'Espagne et la Grèce) et en Turquie (pour la Turquie, Chypre, Israël et Malte). À chaque réunion, le Secrétariat, un expert régional et des experts nationaux ont revu le processus d'élaboration du bilan diagnostique national (BDN) et du bilan de base des émissions/rejets de polluants ainsi que l'utilisation concrète de la base de données et du logiciel.

Un ensemble de documents d'appui est également en préparation; ils traiteront de la méthode la plus avancée pour suivre la réduction de la pollution aux sites industriels, de l'organisation institutionnelle nationale nécessaire pour appuyer l'administration du pays dans la mise en œuvre du PAS, des rapports à soumettre et de la surveillance à effectuer conformément aux dispositions du PAS, et de la stratégie opérationnelle de ce dernier.

5. Surveillance continue

Depuis le lancement du MED POL, les activités de surveillance continue de la pollution marine ont constitué le principal outil d'évaluation pour surveiller le respect des normes antipollution et déterminer les niveaux et tendances de la pollution. Déjà indispensables à la formulation des mesures de lutte contre la pollution, la composante «surveillance continue» apparaît désormais comme un instrument fondamental pour une bonne mise en œuvre du PAS. Compte tenu du fait que les objectifs généraux des activités de surveillance de MED POL - Phase III consistent à:

- présenter des évaluations périodiques de l'état de l'environnement pour les «points chauds» et les zones côtières de Méditerranée afin d'éclairer les décideurs sur leur situation fondamentale suite aux pressions anthropiques qui s'y exercent;
- déterminer les tendances temporelles de certains contaminants afin d'évaluer l'efficacité des mesures techniques et politiques; et
- renforcer la lutte antipollution par des moyens visant au respect de limites réglementaires nationales/internationales,

Il est manifeste que les activités de surveillance continue sont désormais un préalable à la réussite du PAS puisqu'elles représentent un moyen direct de s'assurer si les objectifs de réduction de la pollution assignés par le programme sont atteints.

Les composantes du programme MED POL - Phase III ont été conçues de manière à ce que les objectifs ci-dessus soient atteints en établissant à l'échelle de la Méditerranée une stratégie commune à mettre en œuvre à travers des programmes de surveillance nationaux.

La composante «surveillance des tendances» a pour objet de suivre les tendances d'évolution avec le temps de certains contaminants à des «points chauds» et à des zones côtières/zones de référence. Le groupe de paramètres choisis pour ce type de surveillance correspond en général aux contaminants énumérés à l'annexe I du Protocole «tellurique», à savoir le mercure total, le cadmium total, d'autres métaux lourds et des composés organiques toxiques/persistants qui sont à déterminer dans les biotes et les sédiments.

La surveillance tendancielle des charges a pour objet de fournir des estimations des apports dans le milieu marin de certains grands groupes de polluants, substances dangereuses et éléments nutritifs à partir de sources situées à terre ponctuelles (cours d'eau, effluents municipaux et industriels) et diffuses (atmosphériques). Les principaux paramètres retenus pour ce type de surveillance sont les sédiments totaux en suspension, la demande biochimique/chimique en oxygène, le phosphore total et l'azote total, le mercure total et le cadmium total, ainsi que d'autres métaux lourds selon la nature des effluents, les hydrocarbures halogénés, les phénols, les détergents et les coliformes fécaux.

La surveillance des effets biologiques (au moyen de biomarqueurs) a été intégrée dans les programmes de surveillance en tant qu'activité pilote pour tester la méthodologie disponible à utiliser comme instrument d'alerte avancée pour déceler tous effets dommageables des polluants sur les organismes au stade initial d'exposition.

Une nouvelle composante concernant la surveillance de l'état d'eutrophisation en des sites marins de la Méditerranée est en cours d'intégration dans le programme de surveillance MED POL. Les sites surveillés présentant un intérêt sont ceux qui sont connus pour avoir déjà donné lieu à des phénomènes d'eutrophisation et qui comportent en outre des risques potentiels sous l'effet direct d'apports d'éléments nutritifs et de matières organiques d'origine anthropique.

La composante «contrôle» de la surveillance continue est étayée par la surveillance de la conformité des conditions sanitaires dans les eaux de baignade et conchylicoles/piscicoles, les effluents et les «points chauds». Pour réaliser cette activité, les pays sont invités à établir des rapports sur la conformité de leurs eaux de baignade, de leurs effluents, etc., en comparant les valeurs mesurées avec les valeurs limites prescrites par leur législation nationale et/ou les mesures régionales et internationales.

Bien que les paramètres sélectionnés pour les activités de surveillance MED POL l'aient été avant tout sur la base des listes fournies dans la législation existante - y compris le Protocole «tellurique» -, les niveaux et tendances de certaines des substances dangereuses étudiées lors de ces activités pourraient également servir d'indicateurs d'état. De même, la plupart des paramètres utilisés dans la surveillance des charges peuvent être considérés comme des indicateurs de pression. En outre, la sélection des paramètres pour le nouveau programme MED POL de surveillance de l'eutrophisation a été opérée en tenant compte des indicateurs d'état et d'impact existants déjà utilisés au sein et en dehors de la région méditerranéenne.

Les programmes de renforcement des capacités qui sous-tendent toutes les composantes de la surveillance sont en cours depuis le lancement du MED POL et ont comporté une assistance technique et financière directe aux pays, des programmes d'assurance qualité (AQ), des activités de recherche et d'appui au suivi scientifique des nouveaux problèmes d'environnement qui se font jour.

Les programmes nationaux actuels de surveillance de MED POL - Phase III ont été lancés en 1999. Pour l'heure, huit pays ont des programmes de surveillance opérationnels avec une notification satisfaisante de leurs résultats. La sélection des zones surveillées a été faite principalement par les pays afin de couvrir les «points chauds» recensés.

Cependant, il existe encore de nombreux pays qui n'ont pas établi de programme de surveillance dans le cadre du MED POL. Certains d'entre eux sont connus pour avoir des programmes de surveillance nationaux solidement établis, alors que d'autres ne mènent pas d'activités régulières dans ce domaine.

Étant donné que l'existence d'un réseau national de surveillance environnementale est une nécessité fondamentale pour tout pays lorsqu'ils formule et réexamine un plan d'action national, les autorités nationales et les parties prenantes devraient s'évertuer à bien définir et mettre en œuvre un programme de surveillance continue. Cela importe au plus haut point pour obtenir les résultats escomptés de la plupart des actions prévues dans le PAS. Pour aider les pays dans ce sens, le secrétariat du MED POL fournira prochainement une typologie des résultats de ses activités de surveillance aux autorités nationales chargées du PAS pour montrer de quelle manière ses composantes peuvent être intégrées dans les actions de prévention et de maîtrise de la pollution du PAS et apporter à celles-ci une contribution substantielle. S'agissant des programmes de surveillance en cours, il est évident qu'une légère adaptation s'impose dans le choix des paramètres pour permettre de couvrir toutes les substances énumérées dans le PAS.

6. Renforcement des capacités

Pour faciliter et aider l'autorité nationale chargée de la mise en œuvre du PAS, plusieurs ensembles de lignes directrices et plusieurs plans ont été élaborés et distribués aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, à savoir:

- Lignes directrices pour la surveillance des cours d'eau qui font le point des connaissances et couvrent tous les aspects de la surveillance dans ce domaine;
- Lignes directrices pour les indicateurs de stress des écosystèmes. Elles exposent à grands traits les principaux indicateurs déjà en usage pour rendre compte du stress auquel est soumis un écosystème et elles proposent une stratégie complète d'emploi de biomarqueurs et de l'écosystème benthique comme indicateurs pertinents sur la base de données réelles;
- Plan régional pour la réduction de 50% de la DBO d'origine industrielle; le plan est centré sur les modalités selon lesquelles les pays méditerranéens pourraient, individuellement, réduire de 50% la DBO aux «points chauds». Il propose aussi les technologies à adopter et avance une estimation du coût de la réduction;
- Plan régional pour la gestion de neuf pesticides et des PCB, y compris des inventaires régionaux de ces substances. Le plan est élaboré sur la base de l'évaluation de la gestion et des inventaires des POP dans la région. L'élaboration de plans d'action nationaux pour la gestion des POP est la pierre angulaire du plan régional. Le plan comprend également des informations détaillées sur les modalités d'élaboration des PAN en tenant compte des dispositions de la Convention de Stockholm et des objectifs du PAS;

- Plan régional pour la gestion des déchets dangereux, comportant notamment des inventaires régionaux de ceux-ci. Le plan a été basé sur les dispositions de la Convention de Bâle et l'importance d'une actualisation régulière des inventaires nationaux. Il met l'accent sur un renforcement du rôle du centre régional pour la gestion des déchets dangereux créé par la Convention de Bâle.

L'avant-projet de lignes directrices régionales sur: i) le traitement et l'élimination des eaux usées, ii) la réutilisation des eaux usées municipales, iii) les eaux usées industrielles, et iv) les détritiques du littoral, ont été établies. Elles seront examinées par une équipe d'experts dans les quatre domaines traités et, à la suite de leurs recommandations et observations, le projet final sera débattu au cours des travaux de deux réunions d'experts méditerranéens, ainsi qu'il est envisagé dans le document de projet. Les réunions chargées d'examiner les lignes directrices auront lieu en mars et avril 2003, respectivement.

Un cours régional pour «former des formateurs» en matière de traitement des eaux usées s'est tenu à Athènes l'an passé. Il a réuni dix-sept participants provenant de pays méditerranéens et a utilisé le même matériel didactique déjà traduit dans les langues respectives. Jusqu'ici, des cours de formation nationaux ont eu lieu en Libye (en arabe), en Croatie avec une participation slovène (en croate), et en Albanie, mais, pour mieux répondre aux besoins, ils ont été axés sur un sujet plus spécifique, comme le traitement des eaux usées en bassins de stabilisation. Deux autres cours de formation nationaux sont prévus en Algérie et en Syrie.

Un cours régional pour «former des formateurs» en matière d'inspections environnementales s'est tenu à Nicosie (Chypre), du 4 au 8 novembre. Il a réuni seize participants provenant de pays méditerranéens et qui, à leur tour, organiseront des cours de formation similaires dans leurs pays respectifs sur la base du matériel didactique réalisé pour la formation.

Un atelier consacré aux lignes directrices et pratiques concernant la réutilisation des eaux usées s'est tenu à Héraklion (Crète, Grèce), le 25 septembre 2002, dans le cadre du "Symposium régional sur le recyclage de l'eau dans la région méditerranéenne". Au cours de l'atelier, les lignes directrices proposées ont été examinées, et les observations formulées ont été prises en compte lors de la formulation du projet final qui a été distribué aux Coordonnateurs pour le MED POL. Un document sur les pratiques de réutilisation des eaux usées en Méditerranée a également été établi.

Une version actualisée du document sur les stations d'épuration des eaux usées dans les villes côtières méditerranéennes de plus de 10 000 habitants sera établie en 2003 dans le but de collecter les dernières informations disponibles sur la question et de les comparer avec le rapport correspondant élaboré en 1999 et publié en 2000.

L'atelier régional consacré à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), que le METAP devait organiser en septembre 2001, a été reporté à juin 2002, et les ateliers destinés à «former des formateurs» sur cette question au niveau national ont eu lieu en février et mars 2002.

Les cours de formation nationaux et régionaux sur la surveillance des cours d'eau, qui étaient prévus pour 2002, seront organisés en 2003.

S'agissant des techniques et pratiques de production plus propre, le CAR/PP a élaboré les lignes directrices régionales suivantes pour aider les autorités nationales à mettre en œuvre le PAS et comme référence pour l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN):

- Lignes directrices régionales pour l'application des MPE aux fins d'utilisation rationnelle des engrais et de réduction des pertes d'éléments nutritifs dans l'agriculture. Les lignes directrices couvrent un ensemble de MPE relatives aux engrais utilisés dans les différents systèmes agricoles existant dans les pays membres du PAM. Elles ne se limitent pas aux engrais minéraux et couvrent aussi les éléments nutritifs utilisés dans l'agriculture pour obtenir une efficacité élevée et réduire les émissions et rejets dans l'environnement. La démarche adoptée consiste à s'orienter vers des systèmes agricoles durables en les adaptant aux besoins des systèmes agricoles actuels et futurs de la région.

De plus, les avant-projet suivants ont été établis: a) Lignes directrices régionales pour l'application des MTD et MPE dans l'industrie; b) Lignes directrices régionales pour l'application des MTD et MPE dans les installations industrielles qui sont sources de DBO, d'éléments nutritifs et de matières en suspension; et c) Plan régional pour la réduction de 20%, d'ici à 2007, de la génération de déchets dangereux par les installations industrielles. Ces avant-projets seront examinés par des experts dont les observations seront prises en compte pour l'élaboration des projets finaux..

Un cours régional destiné à «former des formateurs» sur les techniques de production plus propre s'est tenue à Barcelone du 30 septembre au 4 octobre 2002. Il a réuni au total 15 participants provenant de pays méditerranéens et désignés par les PFN pour le projet FEM afin que soient organisés des cours de formation similaires dans leurs pays respectifs et que soient prises en compte les techniques de production plus propre en tant qu'outil utile à intégrer dans les PAN.

7. Participation du public

Une publication sur le PAS destinée au grand public est en préparation. La première version du texte a été établie avant la fin de 2001. La mise en page est en cours et la publication sera prête à être diffusée à la fin de 2002.

Le projet de rapport/enquête sur la situation des trois composantes de la stratégie en matière d'information, de sensibilisation et de participation du public dans les pays de l'Adriatique Est (Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine et Albanie) ainsi qu'en Turquie, à Malte, à Chypre et en Israël, a été établi et soumis pour examen et rédaction finale à un atelier organisé en mai 2002 à Split, avec la participation d'experts des pays concernés. Les résultats de l'atelier - un rapport et un ensemble de recommandations - constituent la composante sous-régionale de la stratégie méditerranéenne.

Les résultats de l'atelier seront fusionnés avec les composantes sous-régionales existantes et aboutiront ainsi à la proposition finale de stratégie méditerranéenne en matière d'information, de sensibilisation et de participation du public, grâce à deux activités principales: une réunion visant à harmoniser les composantes sous-régionales et une réunion chargée d'examiner leur fusionnement en seule stratégie régionale.

8. Rapports

Dans le cadre du PAS et de son «Document opérationnel», un système de rapports comportant les formats à utiliser est en préparation. Il comprend les éléments suivants:

- Surveillance de l'état d'avancement des activités du PAS
- Conformité aux prescriptions énoncées dans le PAS
- Evaluation des performances
- Information du public.

La surveillance de l'état d'avancement des activités reposera sur l'évaluation du niveau de mise en œuvre des activités nécessaires à l'élaboration des plans d'action nationaux (PAN). Ces activités comprennent l'établissement du bilan diagnostique national (BDN), du bilan de base national (BBN) des émissions/rejets de polluants, de la liste des actions prioritaires nationales, le renforcement institutionnel et une évaluation des performances des PAN.

Éléments de la surveillance de l'état d'avancement des activités

Élaboration du PAN

- examen du PAN éventuellement existant, et de son alignement sur les prescriptions énoncées dans le PAS
- respect par le nouveau PAN des prescriptions énoncées dans le PAS
- description des objectifs généraux et spécifiques, et des principes.

Élaboration du BDN

- définition des «points chauds», «zones sensibles», bassins versants se jetant en mer Méditerranée
- inventaire des installations industrielles rejetant des polluants prioritaires du PAS (selon les secteurs d'activité énumérés à l'annexe I du Protocole «tellurique»
- identification des zones problématiques (principales sources de pollution, niveau de dégradation du milieu physique).

Élaboration du BBN

- état d'avancement au niveau national
- état d'avancement au niveau local (régions administratives)
- date de finalisation prévue
- adoption et/ou ajustement des coefficients d'émission indispensables au calcul des émissions/rejets de polluants (critères d'ajustement)
- procédures d'actualisation du BBN (tous les 5 ans).

Liste d'actions prioritaires

Renforcement institutionnel

Évaluation des performances des PAN

La surveillance de la conformité permet de relever les émissions/rejets dans la mer Méditerranée de polluants prioritaires du PAS d'origine industrielle et de suivre les réductions obtenues. Les quantités mentionnées dans le BBN serviront de référence et les réductions quantitatives obtenues au fil des années seront communiquées. La surveillance de la conformité concernera aussi la réalisation d'activités dans le cadre de la composante «développement urbain» du PAS, à savoir la gestion des déchets solides et des eaux usées en milieu urbain.

Éléments de la surveillance de la conformité

BBN pour chaque polluant

- quantités totales aux «points chauds», dans les «zones sensibles» et autres zones problématiques
- quantités totales dans chaque bassin versant/région administrative
- masses d'eau réceptrices du bassin versant dans lesquelles est rejeté le polluant
- quantités cumulatives au niveau national
- sources de pollution industrielle et émissions/rejets correspondants

Quantités et réductions obtenues pour chaque polluant

- quantités totales aux «points chauds», dans les «zones sensibles» et autres zones problématiques
- quantités totales dans chaque bassin versant/région administrative
- masses d'eau réceptrices du bassin versant dans lesquelles est rejeté le polluant
- quantités cumulatives au niveau national
- sources de pollution industrielle et émissions/rejets correspondants
- réduction des quantités émises/rejetées (% de celles mentionnées dans le BBN).

Sur la base des résultats de la surveillance industrielle et de la conformité, une **évaluation** de la situation prévalant au niveau national doit être établie en vue de déterminer les performances du pays vers la réalisation des objectifs du PAS. Il y a trois niveaux essentiels dans les informations à collecter pour se forger une idée globale des performances du pays: une **couche de référence** avec des données quantitatives totalisées de l'émission/rejet de polluants et la conformité aux objectifs du PAS, un **tableau comparatif** des émissions/rejets effectifs et de ceux envisagés par le cadre réglementaire mis en place (quantités prévues en fonction de normes d'effluent) et un **examen** de l'introduction des divers éléments du PAN tels que les systèmes de gestion de l'environnement envisagés dans les divers programmes sectoriels, les actions prioritaires etc., à savoir dans quelle mesure leur application a contribué aux progrès enregistrés (autrement dit à la réduction des émissions/rejets de polluants).

Évaluation des performances

Couche de référence pour chaque polluant

- quantités effectives des émissions/rejets du polluant au niveau national pour l'année de référence (tonnes/an)
- quantités des émissions/rejets du polluant au niveau national fixées dans le BBN (tonnes/an)
- réduction des quantités émises/rejetées (% de celles mentionnées dans le BBN)
- écarts par rapport à l'objectif fixé dans le PAS (%).

Tableau comparatif pour chaque secteur industriel et pour chaque polluant rejeté

- quantités effectives rejetées (tonnes/an)
- quantités maximales tolérables selon l'autorisation/permis (tonnes/an)
- degré d'écart des émissions/rejets effectifs par rapport aux quantités maximales tolérables (%).

Couche de référence pour les station d'épuration des eaux usées

- nombre effectif de stations d'épuration
- nombre de stations d'épuration à construire selon le PAN
- écart par rapport à l'objectif fixé dans le PAN (%).

Couche de référence pour les installations d'élimination de déchets solides

- nombre effectif de systèmes de gestion écologique des déchets solides
- nombre de systèmes de gestion écologique des déchets solides à mettre en œuvre selon le PAN
- écart par rapport à l'objectif fixé dans le PAS (%).

Les progrès et résultats obtenus aux niveaux national et régional devraient être compilés dans un ensemble très complet de données et régulièrement publiés dans le but **d'informer le grand public, les ONG, etc.** Cette activité aura pour but de mieux sensibiliser toutes les personnes prenant une part active à la protection de l'environnement, notamment les bailleurs de fonds, la communauté scientifique et les principaux intervenants du processus décisionnel (associations économiques, industrielles) en vue de renforcer les mécanismes nécessaires pour promouvoir les réductions de la pollution.

Éléments de l'information du public

Aspects techniques

- «points chauds», «zones sensibles» dans chaque région administrative
- progrès obtenus dans la réduction des émissions/rejets de polluants
- mesures appliquées à ce jour (PAN, programmes sectoriels, projets techniques).

Aspects financiers

- budget total et échéancier requis pour l'achèvement des projets techniques
- ressources financières dépensées jusqu'ici pour la mise en œuvre des divers projets.

Problèmes - propositions

- cadre législatif/réglementaire insuffisant
- retards dans la préparation/exécution des actions requises
- difficultés à réunir des fonds et des flux de trésorerie
- observations sur la situation existante
- propositions de mesures d'amélioration.

Autres activités de notification

Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP)

Le système de notification IETMP permet de suivre à distance les émissions et transferts des polluants d'origine industrielle dans l'air, l'eau et le sol. Ce système représente pour les gouvernements un moyen de suivre la génération, l'émission/rejet et le devenir de divers polluants sur une période donnée. Un IETMP peut donc constituer un outil important de politique de l'environnement et favoriser l'application des techniques plus propres. Les IETMP peuvent être complémentaires de programmes industriels tels que ISO 14000 et EMAS.

Suite à l'application d'un projet pilote d'IETMP à Alexandrie (Égypte), un ensemble de ligne directrices est en cours d'élaboration pour la réalisation au niveau régional méditerranéen du système d'IETMP.

Indicateurs de pollution marine

Comme il a été mentionné au chapitre sur la surveillance, le Secrétariat s'emploie présentement, avec des experts régionaux, à mettre au point, sur la base des travaux en cours à l'AEE et à la CMDD, un ensemble d'indicateurs de pollution marine envisagés dans les systèmes de rapports aux termes des dispositions de MED POL- Phase III et du PAS.

9. Durabilité financière à long terme du PAS

Pourquoi le PAS nécessite-t-il une durabilité financière?

Le PAS a été créé dans le but de protéger le milieu marin, et notamment ses ressources et sa diversité biologiques, contre les effets d'activités nocives menées à terre. Cet objectif complexe est une tâche extrêmement ardue et, pour l'atteindre, il est possible de recourir à un certain nombre d'outils, instruments et techniques. Parmi eux, les instruments économiques occupent une place particulièrement importante. Toutes les institutions et organisations mondiales de premier plan actives dans le domaine de la protection de l'environnement recommandent de les utiliser. Il est communément admis que, dans la société actuelle, le rôle de l'économie dans la protection de l'environnement est crucial. Les problèmes d'environnement sont avant tout causés par des politiques de développement économique malencontreuses. Toutes les décisions prises en matière de développement ou de protection de l'environnement sont très étroitement liées entre elles et dépendent en fait de l'économie. De nombreux projets en cours se tournent vers les instruments économiques comme vers l'outil susceptible de fournir des ressources financières pour la poursuite des projets - ou leur durabilité. Le PAS a reconnu dès l'origine l'importance des instruments économiques pour la protection de l'environnement.

Compte tenu de l'objectif général du PAS ainsi que des priorités du Protocole «tellurique», il a été lancé dans le cadre du Projet FEM une activité qui a les buts suivants:

- développer des instruments économiques et contribuer à les appliquer pour une mise en œuvre durable du PAS;
- aider à appliquer des mesures de lutte contre la pollution due à des activités menées à terre, dans une perspective à long terme et d'autofinancement national;
- démontrer les bienfaits économiques d'approches mieux intégrées de la gestion.

Les instruments économiques, également appelés instruments de transformation, peuvent encourager des changements de comportement parmi les pollueurs et consommateurs de ressources naturelles, tout en augmentant les recettes en faveur de la protection de l'environnement. Par conséquent, dans le PAS, les effets bénéfiques d'un recours aux instruments économiques sont multiples. Les principaux effets bénéfiques peuvent se résumer comme suit:

- changement de comportement des pollueurs;
- changement de comportement des consommateurs de ressources naturelles;
- augmentation des recettes; et
- approche meilleure et davantage intégrée de la gestion des ressources naturelles.

Qu'est-ce qui a été réalisé jusqu'à présent?

Au cours de la période 2000-2002, le CAR/PAP, chargé de cette composante au sein du Projet FEM, a entrepris un certain nombre d'activités que l'on peut classer dans les groupes suivants:

- mise en place de l'activité et étude documentaire;
- définition de projets pilotes;
- échanges d'informations et sensibilisation du public.

Les résultats de la mise en place de cette activité et de l'étude documentaire peuvent se résumer comme suit:

- réunion d'experts sur l'élaboration et l'application d'instruments économiques pour une mise en œuvre durable du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre dans la région méditerranéenne; Split (Croatie), 13 juillet 2000;
- réunion d'experts sur l'élaboration d'instruments économiques pour une mise en œuvre durable du PAS, Split, 18-19 mai 2001;
- questionnaire sur l'application d'instruments économiques pour combattre la pollution due à des activités menées à terre dans les zones côtières de la Méditerranée, et instructions pour compléter le questionnaire, juin 2001;
- plan opérationnel pour l'élaboration d'instruments économiques en vue d'une mise en œuvre durable du PAS, juin 2001;
- questionnaires sur l'application d'instruments économiques pour combattre la pollution due à des activités menées à terre remplis dans les pays suivants: Bosnie-Herzégovine, Albanie, Turquie, Slovénie, Égypte, Maroc, Liban, Algérie et Croatie;
- analyse de l'application des instruments économiques pour combattre la pollution due à des activités menées à terre dans la zone côtière de la Méditerranée, novembre 2001; et
- séminaire directif sur l'élaboration et l'application d'instruments économiques pour une mise en œuvre durable du PAS, décembre 2001.

Un certain nombre de projets pilotes dans des pays méditerranéens ont été envisagés dans le but fondamental de montrer comment des propositions de projet peuvent être testées dans des contextes concrets. Les projets suivants ont été menés à bien:

- un formulaire de demande de projet pilote a été mis au point, octobre 2001;
- proposition de projet pilote: application d'instruments économiques pour une exploitation durable d'installations d'épuration dans la région méditerranéenne de la Bosnie-Herzégovine, Sarajevo, octobre 2001;
- proposition de projet pilote: introduction de redevances sur les eaux usées pour la protection du littoral ionien de l'Albanie en tant que partie de la Méditerranée, Tirana, novembre 2001;
- proposition de projet pilote: élaboration d'instruments économiques concernant la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des huiles usées et des eaux huileuses provenant de navires dans la région de l'Adriatique/projet pilote pour la baie de Kvarner, Zagreb, novembre 2001;
- proposition de projet pilote: utilisation des instruments économiques au niveau du sous-bassin versant côtier Algérois "Oued El Harrach", Alger, décembre 2001;
- proposition de projet pilote: utilisation des instruments économiques pour la gestion intégrée de lacs côtiers en Égypte, projet pilote concernant le lac Burullus, Le Caire, décembre 2001;
- proposition de projet pilote: réhabilitation et restructuration de la zone industrielle de Nador, Maroc, décembre 2001;
- proposition de projet pilote: combinaison du traitement des eaux usées d'une usine de sucre et du traitement des eaux domestiques d'un centre urbain utilisée dans l'agriculture, Maroc, octobre 2001;
- proposition de projet pilote: lutte contre la pollution due à des activités menées à terre dans la mer côtière de la ville de Hvar, Split, décembre 2001;
- plans d'application de projets pilotes; et
- atelier sur le lancement de projets pilotes PAS.

L'exécution du segment du projet relatif à l'échange d'informations et à la sensibilisation du public a démarré en 2002 et les éléments suivants en ont été menés à bien:

- la brochure "Avantages d'un recours aux instruments économiques" a été réalisée et traduite en plusieurs langues;
- des questionnaires pour la nouvelle base de données web ont été distribués et les réponses ont été reçues; et
- le site web "Durabilité du PAS" a été ouvert.

Au cours de la période 2000 - 2002, c'est la mise en œuvre des projets pilotes qui a été privilégiée car ils devraient constituer les bases à la proposition de programme pour la durabilité à long terme du PAS. Sept projets pilotes sur l'élaboration et l'application des instruments économiques ont été retenus en 2001. Les premiers résultats de leur application seront présentés en novembre/décembre 2002, sous forme de bilan diagnostique. Chacun des pays ayant un projet pilote a organisé ou organisera un cours de formation sur les instruments économiques où ledit projet sera également présenté au groupe plus large des parties prenantes nationales.

Le premier cours de formation a eu lieu en octobre 2002, à Opatija (Croatie). Il a réuni 40 participants de différents ministères, institutions scientifiques, sociétés des secteurs public et privé, ainsi que les parties prenantes du projet pilote. Il a été très fructueux en sensibilisant aux questions traitées dans le projet pilote, en incitant le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire à proposer des modifications à la législation sur la protection de l'environnement. L'écotaxe touristique, ou instrument économique qui doit être introduit à Hvar, n'a pas de base juridique pour le moment. Avec la révision de la législation, un tel instrument sera recommandé aux autorités locales des agglomérations et des villes où le tourisme crée des problèmes d'environnement.

Un autre projet pilote croate concernant les huiles usées et les eaux huileuses provenant des navires n'offre pas non plus pour le moment de base juridique qui permettrait d'introduire l'instrument économique correspondant. Cependant, le projet a appelé l'attention sur ce problème ainsi que sur la directive de l'Union européenne qui sera bientôt en vigueur et aux termes de laquelle chaque port devrait posséder l'infrastructure nécessaire à la réception et au traitement de ces déchets. Selon la même directive, chaque navire entrant dans un port européen aura à acquitter une redevance, qu'il utilise ou non ce service. L'application de cet instrument est envisagée pour le port de Rijeka ainsi que pour d'autres ports croates et méditerranéens. L'on peut en conclure que les deux projets pilotes croates ont suscité une volonté politique et que, de ce fait, il est fort probable que l'un d'eux, sinon les deux, entraîneront des modifications de la législation. Les responsables de la protection de l'environnement sont conscients de l'ampleur de cette tâche.

Le 5 novembre 2002, une conférence de présentation aux autorités a eu lieu à Konjic pour le projet pilote de la Bosnie-Herzégovine. La principale question abordée dans ce projet est celle de l'application effective des instruments économiques déjà existants. Il s'agit là d'un problème qui se pose fréquemment dans les pays méditerranéens.

Quels résultats pourrait-on escompter dans l'avenir?

Les résultats directs escomptés du projet sont multiples:

- renforcement de la capacité gouvernementale à identifier, élaborer et appliquer divers types d'instruments économiques convenant au pays concerné;

- élaboration de plans d'action nationaux pour l'application d'instruments économiques dans les douze pays méditerranéens éligibles au FEM ; et
- lignes directrices pour l'élaboration et l'application d'instruments économiques en vue de combattre la pollution due à des activités menées à terre dans les pays méditerranéens.

Les résultats indirects également escomptés du projet sont les suivants:

- création d'une volonté politique de transformation;
- modifications effectives de la législation et de la réglementation nationales;
- changement des pratiques de gestion;
- amélioration des bases de données environnementales;
- renforcement des capacités des institutions nationales et locales;
- formation de fonctionnaires de l'administration et de parties prenantes non gouvernementales;
- participation du public;
- coopération avec les ONG et formation de celles-ci; et
- mise en réseau.

Il importe de ne pas se dissimuler que l'introduction d'instruments économiques est une tâche de longue haleine, complexe et ardue. Un instrument économique ne peut être appliqué que s'il repose sur une législation en vigueur. Il est d'une importance cruciale d'avoir mis en place un système d'application, d'application effective, de recouvrement, de surveillance et d'évaluation des instruments économiques, ce qui revient à dire qu'un instrument économique ne peut être appliqué que s'il y a un cadre législatif et institutionnel à cet effet. Malheureusement, ce n'est pas le cas dans de nombreux pays méditerranéens. C'est pourquoi sensibiliser aux avantages d'un recours aux instruments économiques et renforcer les capacités pour leur application sont d'une importance essentielle dans la lutte contre la pollution de mer Méditerranée due à des activités menées à terre.

Il importe en outre de garder présent à l'esprit que les recettes encaissées grâce à l'application des instruments économiques existants ne donnent pas lieu à une affectation pertinente dans la plupart des pays méditerranéens, la plus grande part de ces recettes allant alimenter le budget central. Il s'ensuit que même dans le cas où un instrument économique est appliqué, il n'est pas certain que les recettes perçues à ce titre soient affectées à la protection de l'environnement. Cette condition d'une affectation pertinente a reçu une place prépondérante dans les projets pilotes, mais il n'est pas possible de la rendre obligatoire pour les autorités. L'on présume encore que les autorités sont conscientes des problèmes d'environnement et que les recettes perçues seront utilisées comme il convient.

10. Autres activités se rapportant au PAS

Inspecteurs

Les lignes directrices pour les inspections environnementales sont prêtes et ont déjà été examinées par une équipe d'experts, après quoi elles ont été adressées aux Coordonnateurs nationaux pour le MED POL en sollicitant d'eux des observations en vue de remanier le texte. Le projet final sera présenté à la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL en mai 2003.

Pour permettre une meilleure application des lignes directrices, celles-ci s'accompagneront d'un ensemble de quatre guides de référence consacrés aux ressources humaines, à l'échantillonnage, aux questions générales et à la gestion; ces guides sont prêts

et seront bientôt à la disposition des Parties contractantes en vue de fournir de plus amples informations.

À la suite de deux missions d'experts en Libye et en Syrie chargées d'examiner et de recueillir des données sur leur système d'inspection environnementale, un plan de renforcement de ce système a été établi dans chacun des deux pays en question. Les deux plans sont examinés avec les autorités nationales en vue de définir les activités les plus appropriées.

Eaux de baignade

Ainsi qu'il a été convenu au cours d'une réunion de consultation sur les eaux de baignade organisée l'an passé dans le but d'harmoniser l'activité avec d'autres réglementations existantes, une réunion sera convoquée en vue d'élaborer de nouvelles lignes directrices sur les eaux de baignade dès que la Commission européenne aura formulé sa proposition finale à ce sujet.

11. Actualisation du bilan diagnostique transfrontière (BDT)

Le BDT a pour objet d'évaluer les impacts des principales sources de pollution transfrontière en Méditerranée et de l'assortir d'un examen des questions de gestion dans l'optique d'une réduction de ces impacts.

Le processus d'actualisation du BDT a démarré en 2001 avec le recrutement sous contrat d'experts régionaux chargés de rédiger divers chapitres du document. Ainsi, treize experts et un responsable d'équipe ont été sélectionnés à la lumière de leur expérience dans les domaines traités, et des contrats ont été passés avec eux pour qu'ils mettent à jour et rédigent les chapitres suivants:

- 1- La région méditerranéenne
- 2- Les sources de matières transfrontières
 - 2-1- Cours d'eau
 - 2-2- Fleuves
 - 2-3- Ruissellement sur les terres agricoles
 - 2-4- Dépôt par voie atmosphérique
 - 2-5- Industrie
 - 2-6- Exploitation du fond de la mer
 - 2-7-Transport maritime
 - 2-8- Centres urbains
 - 2-9- Mariculture
- 3- Évaluation des impacts des matières transfrontières
 - 3-1- Ressources biologiques marines
 - 3-2- Habitats critiques et zones sensibles
 - 3-3- Aménagement du territoire et tourisme
 - 3-5- Santé

- 4- Évaluation de l'état des questions de gestion
 - 4-1- Réglementation environnementale
 - Convention de Barcelone et ses Protocoles
 - Accords multilatéraux sur l'environnement
 - Commission méditerranéenne du développement durable
 - Participation du public
 - 4-2- Gestion des zones côtières
- 5- Évaluation globale des impacts
- 6- Perspectives de développement de la région et impacts potentiels sur les questions de pollution en Méditerranée
- 7- Principe des responsabilités partagées et différenciées en matière de réduction de la pollution de la Méditerranée due à des activités menées à terre.
- 8- Matrice «problèmes/impacts» – exercice de notation
- 9- Recommandations.

Le rapport BDT en est au stade de la mise en forme définitive par le responsable de l'équipe, et il est prévu qu'il sera achevé en décembre 2002. Il sera adressé aux Parties contractantes pour observations, après l'examen de son contenu par des experts régionaux.